ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/Notif.87.168 5 novembre 1987

Distribution spéciale

A. BiroWATHT

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

- 1. Partie à l'Accord adressant la notification: FINLANDE
- 2. Organisme responsable: Centre d'inspection technique
- Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
- 4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Produits consommables pour soudage de récipients de pression
- 5. Intitulé: Approbation des produits consommables pour soudage de récipients de pression (disponible en finnois seulement, 12 pages)
- 6. Teneur: Les produits consommables pour soudage de récipients de pression doivent être approuvés par les services d'inspection.

Les conditions de qualité et d'essai font l'objet de normes SFS suivantes:

- SFS 2224 Soudage électrodes enrobées pour soudage manuel à l'arc d'aciers doux, faiblement alliés et à grain fin Conditions de qualité
- SFS 2225 Soudage électrodes enrobées pour soudage d'aciers résistant au fluage conditions de qualité
- SFS 3327 Soudage fil à flux incorporé pour soudage à l'arc sous flux d'aciers doux, faiblement alliés et à grain fin conditions de qualité et d'essai (disponible en anglais également)
- SFS 3328 Soudage combinés fil/gaz pour soudage à l'arc sous protection gazeuse d'aciers doux, faiblement alliés et à grain fin conditions de qualité et d'essai (disponible en anglais également)
- SFS 3656 Soudage électrodes enrobées pour soudage d'aciers inoxydables conditions de qualité
- 7. Objectif et justification: Sécurité
- 8. Documents pertinents: Ce projet sera publié dans les Directives du TTK.

- 9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Décembre 1987, ler janvier 1988
- 10. Date limite pour la présentation des observations: 15 décembre 1987
- 11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: